



MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE



La Ministre

CAB AB/YB/DGOS/D18-012488

Paris, le 10 . 6 . 2018

Madame la Contrôleure Générale,

Vous m'avez fait parvenir le rapport de la visite réalisée au sein de l'établissement public de santé Roger Prévot (Moisselles, Val d'Oise) du 2 au 13 mai 2016. Vous avez souhaité connaître en retour mes observations au sujet des recommandations qui ont été émises à l'issue de cette visite, et après réception des remarques du directeur de l'établissement.

Les constats émis à l'issue de la visite soulignaient en particulier les difficultés liées à la localisation des unités d'hospitalisation, éloignées des lieux de vie des patients dans le nord des Hauts-de-Seine et à l'incertitude sur le projet d'établissement. Depuis la visite, le projet de relocalisation des unités d'hospitalisation sur le site du centre hospitalier de Nanterre a été approuvé par le conseil d'administration du CASH en janvier 2018 et par le conseil de surveillance de l'établissement Roger Prévot en février 2018. Ce projet validé par l'agence régionale de santé permet désormais aux équipes de connaître l'avenir de leur établissement, de s'y investir et de préparer la phase intermédiaire avant le transfert des unités.

Le rapport de visite met en évidence cinq bonnes pratiques et formule vingt-six recommandations, que l'établissement s'attache à mettre en œuvre grâce à un plan d'actions correctives. Ce plan d'actions joint au présent courrier fait l'objet d'un suivi par l'agence régionale de santé.

Vingt-et-une recommandations ont été mises en œuvre. Il s'agit notamment de la mise en place du registre des mesures d'isolement et contention, de l'installation d'un dispositif d'appel dans les espaces d'isolement, de la notification des droits et voies de recours la nuit, les weekend et jours fériés, du recueil des observations des patients, de la formation des personnels sur les droits des patients, de l'ouverture de la cafétéria aux patients et visiteurs un weekend sur deux. Les autres recommandations sont en cours de mise en œuvre.

Cette démarche, qui fait également suite à l'inspection réalisée par l'ARS en avril 2016, témoigne de la volonté avec laquelle les équipes de l'établissement s'attachent à améliorer la qualité de prise en charge des patients.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma sincère considération.



Agnès BUZYN

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
CS 70048
75 921 PARIS CEDEX 19